

Constitution: instrument exclusivement juridique?

Par cassiopeeld, le 12/10/2013 à 16:54

Alors voilà , le sujet de mon TD est : " La constitution est-elle un instrument exclusivement juridique ?

Voilà mon plan:

I - La constitution : un instrument juridique

A - sens formel
B - sens matériel

Mais je ne sais absolument pas quoi dire dans le grand II, je pensais parler de la visée politique de la constitution ... Mais dans ce cas je ne sais pas quoi mettre dans le A et B. Vos conseils sont les bienvenus... Merci

Par Booker, le 12/10/2013 à 17:46

Oui, il est évident qu'évoquer "l'exclusivité" de la l'utilité de la Constitution revient en fait à remettre en question ladite exclusivité.

Je t'invite à te poser trois questions : qui crée la question ? A quoi cela leur sert-il ?

Quel est l'impact des diverses constitutions dans la vie de la communauté politique ?

Reviens après avoir fait quelques recherches sur ces questions,

Bon courage.

Par cassiopeeld, le 12/10/2013 à 18:39

Ce sont les citoyens qui amènent à cette question enfin les gouvernés ! L'aspect politique va permettre de limiter le pouvoir des gouvernants , ils vont pouvoir exercer ce pouvoir dans un cadre légal . Ça a donc une valeur sociale

La constitution va permettre d'assurer la souveraineté d'un État , et va être le précepteur d'un nouvel ETat .